



CONSEIL "AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES"

Mardi 23 janvier à Bruxelles

À partir de 9 heures, les ministres débattront de la **situation économique** au cours d'un petit-déjeuner de travail. La session du Conseil devrait commencer à 10 heures.

~ ~ ~

Le Conseil devrait retirer un certain nombre de pays et territoires de la **liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs** à des fins fiscales. Cette décision fait suite aux engagements pris par les pays et territoires concernés depuis la publication de la liste en décembre 2017.

Les ministres discuteront de la poursuite du développement de **l'Union économique et monétaire** de l'UE, ainsi que de la mise en œuvre d'un plan d'action sur les **prêts non performants** dans le secteur bancaire.

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur l'**examen annuel de la croissance** réalisé par la Commission et sur les **déséquilibres macroéconomiques** dans les États membres. Il approuvera également un projet de recommandation concernant la **politique économique** de la zone euro.

Le programme de travail de la **présidence bulgare** figure parmi les autres points à l'ordre du jour.

~ ~ ~

Lundi 22 janvier, la présidence actuelle et les deux prochaines présidences tiendront une réunion informelle avec des représentants du Parlement européen, qui débutera à 13 heures. Les discussions porteront essentiellement sur l'Union économique et monétaire, ainsi que sur l'union bancaire et l'union des marchés des capitaux de l'UE.

L'**Eurogroupe** se réunira lundi à 15 heures. Il discutera du programme d'ajustement macroéconomique de la Grèce, de la surveillance post-programme au Portugal et des consultations annuelles menées par le FMI avec la zone euro. Il examinera également le projet de recommandation concernant la politique économique de la zone euro et la poursuite du développement de l'Union économique et monétaire. Il devrait confirmer la nomination de Hans Vijlbrief en tant que président du groupe de travail Eurogroupe.

Conférences de presse:

- à l'issue de la réunion de l'Eurogroupe (*lundi après-midi*);
- à l'issue de la session du Conseil (*mardi, à l'heure du déjeuner*).

[Principaux points de l'ordre du jour de l'Eurogroupe](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Service de presse – Secrétariat général du Conseil

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUXELLES - Tél.: +32 (0)2 281 63 19

press.office@consilium.europa.eu – <http://www.consilium.europa.eu/press>

Fiscalité - pays et territoires non coopératifs

Le Conseil devrait retirer la Barbade, la République de Corée, les Émirats arabes unis, la Grenade, la région administrative spéciale de Macao, la Mongolie, le Panama et la Tunisie de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales.

Cette décision fait suite aux engagements pris par ces pays et territoires depuis la publication de la liste le 5 décembre 2017. Les lettres signées au niveau politique ont été évaluées et les États membres conviennent que les engagements pris justifient le retrait de ces huit pays et territoires de la liste.

Cette décision devrait être prise sans débat, sous la forme d'une modification des conclusions du Conseil de décembre. Les huit pays et territoires seront déplacés de l'annexe I des conclusions (pays et territoires non coopératifs) vers l'annexe II (coopération concernant les engagements pris).

La mise en œuvre des engagements pris ainsi que des recommandations formulées par le Conseil pour régler les problèmes en suspens fera l'objet d'un suivi attentif.

Suite à cette décision, neuf pays et territoires sur les dix-sept initialement inscrits continueront de figurer sur la liste des pays et territoires non coopératifs. Il s'agit de Bahreïn, de Guam, des Îles Marshall, de la Namibie, des Palaos, de Sainte-Lucie, des Samoa américaines, du Samoa et de Trinité-et-Tobago. À l'annexe I des conclusions figurent des recommandations concernant les mesures à prendre en vue d'un retrait de la liste.

La liste de l'UE, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie extérieure de l'UE en matière fiscale, est destinée à contribuer aux efforts actuellement déployés pour prévenir la fraude fiscale et promouvoir la bonne gouvernance à l'échelle mondiale. Elle a été élaborée en 2017, parallèlement aux travaux menés au sein du Forum mondial de l'OCDE sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

Même si la liste doit être réexaminée au moins une fois par an, le groupe chargé de son élaboration peut recommander une mise à jour à tout moment.

Des lettres seront envoyées en février 2018 à huit pays et territoires de la région des Caraïbes, dans lesquelles ceux-ci seront invités à prendre des engagements pour répondre aux préoccupations exprimées par l'UE. Ces pays et territoires ont été inclus dans le processus d'évaluation initial qui a conduit à l'établissement de la liste. Néanmoins, l'évaluation a été suspendue à la suite des tempêtes tropicales qui ont frappé la région des Caraïbes en septembre 2017.

- [Conclusions du Conseil de décembre 2017 relatives à la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs](#)
- [Communiqué de presse de décembre 2017 sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs](#)

Union économique et monétaire

La Commission présentera des propositions en vue du développement de l'Union économique et monétaire de l'UE.

Les ministres procéderont à un échange de vues sur les propositions et sur la procédure à suivre pour y donner suite.

L'ensemble de propositions de la Commission, publié le 6 décembre 2017, comprend quatre grandes initiatives:

- une proposition visant à créer un Fonds monétaire européen (FME), destiné à remplacer le Mécanisme européen de stabilité (MES) mis en place pendant la crise de la dette souveraine pour apporter un soutien financier aux États membres en difficulté. Le FME, qui

conservera les structures financière et institutionnelle du MES, fournirait également un filet de sécurité commun pour le fonds de l'UE destiné à être utilisé pour la résolution des défaillances des banques non viables;

- une proposition visant à intégrer les principaux éléments du pacte budgétaire de l'UE ("traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire") dans le cadre juridique de l'UE;
- une communication sur de nouveaux instruments budgétaires pour la zone euro. Il pourrait notamment s'agir d'un appui aux réformes structurelles apporté aux États membres, d'un mécanisme de soutien à la convergence pour les États membres qui adhèrent à l'euro, d'un filet de sécurité (par l'intermédiaire du FME/MES) pour l'union bancaire de l'UE et d'un mécanisme de stabilisation visant à protéger les investissements en cas de chocs asymétriques;
- une communication exposant les fonctions envisagées d'un ministre européen de l'économie et des finances. Ce ministre serait également vice-président de la Commission et président de l'Eurogroupe. Cette nouvelle fonction viserait ainsi à améliorer la cohérence, l'efficacité, la transparence et la légitimité démocratique en matière d'élaboration des politiques économiques pour l'UE et la zone euro;
- une communication sur de nouvelles étapes en vue de l'achèvement de l'Union économique et monétaire, y compris en ce qui concerne l'union bancaire et l'union des marchés des capitaux de l'UE.

La Commission a également publié des propositions visant à renforcer le programme d'appui à la réforme structurelle de l'UE.

Elle invite le Parlement européen et le Conseil à marquer leur accord sur cet ensemble de propositions d'ici la mi-2019, ce qui permettrait de mettre en œuvre ces initiatives avant l'entrée en fonction de la prochaine Commission.

La proposition de règlement relative au MES requiert l'unanimité au sein du Conseil et l'approbation du Parlement européen. (Base juridique: article 352 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.)

La proposition de directive relative au pacte budgétaire requiert l'unanimité au sein du Conseil ainsi que les avis du Parlement et de la Banque centrale européenne. (Base juridique: article 126, paragraphe 14, deuxième alinéa, du TFUE.)

La proposition de règlement relatif au programme d'appui à la réforme structurelle doit recueillir la majorité qualifiée au sein du Conseil, en accord avec le Parlement. (Base juridique: article 175, troisième alinéa, et article 197, paragraphe 2, du TFUE.)

- [Communication sur de nouvelles étapes en vue de l'achèvement de l'Union économique et monétaire, 2017](#)
- [Proposition de règlement concernant la création du Fonds monétaire européen, 2017](#)
- [Proposition de directive en vue du renforcement de la responsabilité budgétaire dans les États membres, 2017](#)
- [Communication relative à de nouveaux instruments budgétaires pour une zone euro stable, 2017](#)
- [Communication sur un ministre européen de l'économie et des finances, 2017](#)
- [Proposition de règlement concernant le programme d'appui à la réforme structurelle, 2017](#)

Programme de travail de la présidence

La présidence bulgare présentera ses priorités dans le domaine des affaires économiques et financières (Ecofin) pour la durée de son mandat, qui va de janvier à juin 2018.

Les ministres pourraient procéder à un échange de vues.

Dans le domaine économique et financier, la présidence bulgare prévoit:

- de mettre résolument l'accent sur la réduction des risques dans le secteur bancaire et sur l'achèvement de l'union bancaire de l'UE. La présidence s'efforcera d'obtenir un accord sur les propositions visant à réduire les risques, ainsi que des progrès sur une proposition relative à la création d'un système européen de garantie des dépôts;
 - de poursuivre les travaux sur le développement de l'union des marchés des capitaux de l'UE, y compris sur des propositions législatives dans ce domaine;
 - de poursuivre les travaux sur une proposition visant à créer un produit paneuropéen d'épargne-retraite;
 - d'examiner les propositions destinées à renforcer la surveillance financière dans l'UE;
 - d'examiner la poursuite du développement de l'Union économique et monétaire de l'UE, à partir du mois de janvier (voir point spécifique ci-dessus), et une mise en œuvre harmonieuse du processus de surveillance des politiques mené dans le cadre du Semestre européen 2018 (voir point spécifique ci-après);
 - en matière de fiscalité directe, de s'efforcer de dégager un accord sur une proposition relative au renforcement de la coopération administrative et à l'échange d'informations entre États membres, et de réaliser des progrès sur une proposition relative à une assiette commune pour l'impôt sur les sociétés. La présidence donnera également la priorité à une proposition dont la présentation est prévue concernant la taxation de l'économie numérique;
 - dans le domaine de la fiscalité indirecte, de réaliser des progrès en ce qui concerne la création d'un espace TVA unique, en commençant par la création d'un régime définitif de TVA et une proposition sur le renforcement de la coopération administrative pour lutter contre la fraude à la TVA.
- [Programme de travail de la présidence bulgare 2018](#)

Gouvernance économique - Semestre européen 2018

Le Conseil devrait:

- adopter des conclusions sur deux aspects importants du processus de surveillance des politiques mené dans le cadre du Semestre européen 2018;
- approuver son projet de recommandation concernant la politique économique de la zone euro pour 2018.

Les conclusions portent sur l'examen annuel de la croissance réalisé par la Commission et son "rapport sur le mécanisme d'alerte", qui constituent le point de départ de la procédure annuelle concernant les déséquilibres macroéconomiques.

Le Semestre européen 2018 s'achèvera en juillet par l'adoption de recommandations par pays sur les politiques économiques, budgétaires et en matière d'emploi menées par les États membres.

Examen annuel de la croissance

L'examen annuel de la croissance expose les priorités les plus urgentes sur lesquelles l'UE et ses États membres devraient concentrer leurs efforts dans le domaine de l'économie et de l'emploi.

L'examen annuel de la croissance 2018 indique que la reprise concerne désormais tous les États membres. La croissance est à la hausse, au-delà des attentes; le chômage est en baisse, les niveaux d'investissement recommencent à augmenter et les finances publiques se redressent. L'économie a enregistré une croissance au cours des quatre ans et demi écoulés, dans l'UE à 28 comme dans la zone euro.

Cependant, près de 19 millions de personnes sont toujours sans emploi, les niveaux d'investissement sont toujours trop faibles, la hausse des salaires est modérée, la sous-utilisation des ressources sur le marché du travail persiste et l'inflation sous-jacente devrait rester faible.

Dans certains États membres, les niveaux d'endettement élevés demeurent un frein à la croissance.

La Commission estime que la poursuite du renforcement de la convergence économique et sociale pourrait accélérer la reprise. Elle préconise des réformes structurelles pour stimuler l'investissement, contribuer à la progression des salaires réels et ainsi stimuler la demande intérieure, et pour favoriser un rééquilibrage interne et externe au sein de la zone euro. Elle recommande que, dans le cadre des politiques budgétaires, un équilibre soit trouvé entre la viabilité des finances publiques et le soutien à la reprise. Elle préconise également un renforcement de la structure de l'Union économique et monétaire de l'UE.

L'examen annuel de la croissance 2018 met également l'accent sur le socle européen des droits sociaux, approuvé lors d'une réunion informelle que les vingt-huit chefs d'État ou de gouvernement de l'UE ont tenue en novembre 2017 à Göteborg.

Pour 2018, la Commission propose de concentrer à nouveau les efforts sur les actions suivantes:

- stimuler l'investissement;
- mener des réformes structurelles;
- garantir des politiques budgétaires responsables.

Le Conseil devrait souscrire dans une large mesure à l'analyse de la Commission et approuver les actions prioritaires proposées pour 2018.

- [Projet de conclusions du Conseil sur l'examen annuel de la croissance 2018](#)
- [Examen annuel de la croissance 2018](#)
- [Communiqué de presse de novembre 2017 sur le socle européen des droits sociaux](#)

Déséquilibres macroéconomiques

Le rapport de la Commission recense douze États membres qui pourraient présenter des déséquilibres macroéconomiques. Pour ces États membres, la Commission présentera des bilans approfondis en mars 2018.

Ces douze États membres, qui figurent parmi les treize pays recensés au cours du précédent exercice du Semestre européen, sont les suivants: l'Allemagne, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Suède.

La Grèce ne figure pas sur la liste, car elle fait l'objet d'une surveillance renforcée dans le cadre d'un programme d'ajustement macroéconomique. Le treizième État membre (la Finlande) est sorti de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques en février 2017.

Le Conseil devrait partager largement l'analyse de la Commission et se féliciter des progrès réalisés par les États membres dans la correction de leurs déséquilibres.

Dans ses bilans approfondis, la Commission évaluera si les déséquilibres s'atténuent, persistent ou s'aggravent.

Les déséquilibres macroéconomiques risquent d'entraver le bon fonctionnement de l'économie européenne et de l'union monétaire de l'UE. Ils comptent parmi les facteurs qui ont contribué à la crise de la dette souveraine dans la zone euro, qui a débuté voilà presque dix ans.

La procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques a été introduite en 2011; il s'agit d'un processus annuel visant à prévenir et corriger ces déséquilibres. En vertu de cette procédure, les pays de la zone euro peuvent être soumis à des amendes si, de manière répétée, ils ne respectent pas les recommandations du Conseil.

Pour identifier les déséquilibres, la Commission applique le "tableau de bord" ci-après comportant des indicateurs économiques:

- déséquilibres extérieurs et compétitivité: balance courante; position extérieure globale nette; taux de change effectif réel; part de marché à l'exportation; indice du coût salarial unitaire nominal;

- déséquilibres intérieurs: indice des prix des logements; flux de crédit dans le secteur privé; dette du secteur privé; endettement brut des administrations publiques; taux de chômage; total des engagements du secteur financier;
- indicateurs d'emploi: taux d'activité; taux de chômage de longue durée; taux de chômage des jeunes.
- [Projet de conclusions du Conseil concernant le rapport sur le mécanisme d'alerte 2018](#)
- [Rapport 2018 sur le mécanisme d'alerte](#)

Recommandation concernant la zone euro

Cette recommandation annuelle est une composante essentielle du Semestre européen. Elle définit des priorités pour la zone euro, sur lesquelles les recommandations par pays concernant les États membres de la zone euro devraient être fondées.

Pour 2018, le Conseil devrait recommander une orientation budgétaire globalement neutre pour la zone euro. Il plaidera en faveur d'un dosage équilibré des politiques qui garantisse la viabilité des finances publiques tout en soutenant l'économie. Les États membres qui présentent un déficit de la balance courante ou une dette extérieure élevée devraient chercher à contenir la progression des coûts salariaux unitaires et à améliorer leur compétitivité. Ceux qui affichent un excédent important de leur balance courante devraient promouvoir la hausse des salaires, favoriser l'investissement et soutenir la demande intérieure et le potentiel de croissance.

En ce qui concerne les marchés du travail, le Conseil devrait préconiser des réformes contribuant à la création d'emplois de qualité, à l'égalité des chances, à l'accès au marché du travail et à des conditions de travail équitables. Il recommandera également des réformes visant à soutenir la protection et l'inclusion sociales.

Pour ce qui est de l'union bancaire de l'UE, le Conseil demandera que les travaux se poursuivent en ce qui concerne le partage des risques et la réduction des risques dans le secteur bancaire. Il préconisera de progresser rapidement en vue de parachever l'Union économique et monétaire de l'UE.

Le projet de recommandation sera transmis au Conseil européen des 22 et 23 mars 2018 en vue de son adoption. Le Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" a approuvé les aspects liés à la politique sociale et de l'emploi en décembre 2017.

La recommandation doit être approuvée par le Conseil à la majorité qualifiée. (Base juridique: article 121, paragraphe 2, et article 136, du traité sur le fonctionnement de l'UE.)

- [Projet de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro pour 2018](#)

Prêts non performants

La Commission présentera une communication sur des mesures visant à remédier aux prêts non performants dans le secteur bancaire.

Les ministres procéderont à un échange de vues.

La Commission prévoit des mesures en vue de mettre en œuvre le plan d'action du Conseil, visant à réduire les niveaux de prêts non performants et à en prévenir l'accumulation à l'avenir.

Les prêts non performants sont des prêts bancaires qui font l'objet d'un remboursement tardif ou dont le remboursement, sans recourir à la vente des actifs donnés en garantie, est peu probable.

Des niveaux élevés de prêts non performants peuvent constituer un frein important à l'investissement et, dès lors, à l'économie. Hérités de la crise financière, ils se situent encore, dans l'UE, à des niveaux historiquement élevés.

Le Conseil a approuvé son plan d'action en juillet 2017, à la lumière d'un rapport élaboré par un sous-groupe de son Comité des services financiers du Conseil (CSF). Le groupe a recommandé un ensemble de mesures aux niveaux national et européen.

En octobre 2017, la BCE a lancé une consultation publique sur les nouvelles lignes directrices qu'elle avait préparées pour les banques en ce qui concerne les prêts non performants. Les lignes directrices prévoient des mesures plus strictes que le plan d'action du Conseil. En novembre 2017, l'Autorité bancaire européenne a publié un rapport montrant les progrès réalisés par les banques de l'UE dans l'assainissement de leurs bilans.

Le rapport de l'ABE montre que les niveaux de prêts non performants dans l'UE ont chuté, passant de près de mille milliards d'euros fin 2016 à 893 milliards d'euros en novembre 2017. Le taux de prêts non performants par rapport au total des prêts bancaires s'est également réduit, mais il se situe encore au-dessus de 10 % dans environ un tiers des États membres, avec de grandes variations d'un pays et d'un secteur à l'autre. Dans certains pays, les prêts non performants se concentrent dans le secteur immobilier, tandis que, dans d'autres, ils sont dispersés dans l'ensemble de l'économie.

Le plan du Conseil de juillet 2017 met en avant la nécessité d'agir dans les domaines suivants:

- la surveillance bancaire;
- la réforme des cadres applicables en matière d'insolvabilité et de recouvrement des dettes;
- le développement de marchés secondaires pour les prêts non performants ("actifs en difficulté");
- la restructuration du secteur bancaire.

La Commission devrait présenter un plan détaillé pour la mise en place de sociétés de gestion de portefeuille au niveau national, en se fondant sur les bonnes pratiques observées dans les États membres. Elle envisage des propositions législatives visant à faciliter le développement de marchés secondaires pour les prêts non performants, et des mesures pour permettre aux créanciers de récupérer la valeur des prêts garantis.

Ces initiatives sont prévues pour le printemps 2018.

- [Communication de janvier 2018 sur des mesures visant à remédier aux prêts non performants](#)
- [Communiqué de presse sur le plan d'action du Conseil de 2017 pour les prêts non performants](#)
- [Rapport 2017 du sous-groupe du CSF sur les prêts non performants](#)

Autres questions

Sous le point "Divers", le Conseil abordera les questions suivantes:

- **Services financiers:** les ministres seront informés de l'état d'avancement des travaux sur les propositions législatives;
 - [Note de janvier 2018 sur les propositions législatives concernant les services financiers](#)
- **TVA:** la Commission présentera des propositions visant à simplifier les exigences en matière de TVA pour les petites entreprises et à instaurer de nouvelles règles relatives à la fixation des taux de TVA.
 - [Proposition de janvier 2018 concernant les règles applicables aux petites entreprises en matière de TVA](#)
 - [Proposition de janvier 2018 concernant des règles relatives à la fixation des taux de TVA](#)

Sans débat, le Conseil devrait retirer un certain nombre de pays et territoires de la liste de l'UE des **pays et territoires non coopératifs** à des fins fiscales (voir point distinct ci-dessus).